

Compte - Rendu du Conseil Municipal du JEUDI 6 FEVRIER 2014

Étaient Présents :

J.CRENO – J.M.MICHENAUD – A.FEMENIA – E.AUBERT – D.DOUX – C.BELIN – M.ROMAIN – A.BRETON – J.BATT – M.LASNE – B.CLAISSE – D.CONTANT – E.MARION – C.DEMUYT – A.AMAURY – Ch.FRANCOIS – J.P.SAURE – D.DARIO – Ch.MAZE – E.BETOULLE – J.LEPERCQUE – A.REMINIAC.

Représentés :

C.KAPLAN par J.CRENO

Ph.DEVYS par J.P.SAURE

J.MINERY par A.REMINIAC

Absents : M.TERRASSON - J.P.DERAIN – E.MARTINEZ – F.JULIOT-DROUET

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Jacqueline BATT est nommée Secrétaire de séance

II - Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur : Monsieur CRENO

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Suspension de séance de 21h07 à 21h11 pour signature du registre

III - Compte rendu de décisions

Rapporteur : Monsieur CRENO

2013/35 – Approbation des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie.

2013/36 – Contrat S.V.P. pour un service d'information – 468 € T.T.C. mensuel.

2013/37 – Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne de 140 000 € et concernant le budget assainissement.

2014/01 – Entretien horloge église pour l'année 2014 – Société HUCHEZ 282 € T.T.C.

2014/02 – Convention pour la participation de l'Association Sportive du Mesnil Saint Denis (A.S.M.D.) à la restauration scolaire.

2014/03 – Contrat d'entretien avec la Société Climatisation de France pour 4 adoucisseurs d'eau – 930.12 € T.T.C. annuel.

2014/04 – Contrat campagne de dératisation réseau assainissement et bâtiment communaux – Société ADN-3D pour 2 136 € T.T.C. annuel.

2014/05 – Contrat désinfection bacs à sable – Société ADN-3D pour 1 656 € T.T.C. annuel.

2014/06 – Convention de partenariat entre la commune et l'association « Jazz à Toute Heure » pour déterminer les modalités de partenariat afin de permettre la représentation de concerts dans le cadre du festival.

2014/07 – Contrat de Service Plus personnalité pour le suivi des logiciels Magnus avec la Société Berger Levrault pour un montant de 5 599.65 € T.T.C.

2014/08 - Contrat d'assistance et de maintenance logicielle pour le logiciel Mélodie V5 de la Société Arpège pour un montant annuel de 450.25 € T.T.C.

IV – Débat d’Orientation Budgétaire 2014

Rapporteur Monsieur CRENO qui donne la parole à Monsieur LE CAM, Directeur financier, qui présente à l’assemblée les orientations budgétaires de la collectivité pour l’exercice 2014. Il rappelle que le débat qui aura lieu portera sur la dette et son évolution, la fiscalité, et le niveau des dépenses d’équipement qu’il est raisonnable de projeter.

Il développe ensuite les perspectives économiques dans lequel sera conçu ce budget qui subira les conséquences du désengagement de l’Etat et la poursuite de la péréquation horizontale (mécanismes de redistribution aux communes dites défavorisées). Il indique également les hypothèses retenues alors que s’annonce en 2014, le changement de la réglementation sur les rythmes scolaires (impact de + 300 000 €) en année pleine. Il rappelle en outre que les travaux de rénovation de la piscine induiront une hausse de 71 K€ en année pleine sur les charges de fonctionnement de la commune.

Il met en lumière les faits marquants d’une vision rétrospective allant de 2008 à 2012, que ce soit en recettes ou en dépenses (croissance nette des recettes et contrôlée des dépenses). Il esquisse les premières tendances de l’exécution du budget 2013.

Il présente, en conséquence, l’évolution de l’épargne sur cette même période qui se conforte et qui permet à la commune de présenter une capacité de désendettement satisfaisante en 2013 (4.09 années).

L’investissement est également étudié sur la même période : dépenses d’équipement de 1.5 M d’euros en moyenne financés de moins en moins par l’emprunt et de plus en plus par l’autofinancement.

Sont abordées ensuite les grandes orientations du budget 2014 qui sera un budget sans augmentation d’impôts ni accroissement de l’endettement.

Est explicitée ensuite, la prospective budgétaire allant de 2014 à 2017 où le faible niveau de l’investissement correspond à la diminution de l’épargne brute, à la volonté de s’endetter à minima, sans augmentation des taux de la fiscalité locale.

Au cours de cet exposé, Monsieur REMINIAC rejoint par Madame DARIO s’interroge sur les conséquences budgétaires du transfert à la C.C.H.V.C. de la compétence ordures ménagères. Il ne retrouve pas les chiffres annoncés et souhaiterait un éclaircissement écrit sur le sujet.

Réponse leur sera donnée.

Monsieur CRENO signale qu’au cours d’une réunion à la C.C.H.V.C., il a appris que le montant du FPIC pour 2014 s’élèverait à 180 000 € au lieu de 80 000 €.

Madame DARIO demande la ventilation des comptes car un débat d’orientation budgétaire n’est pas qu’un document comptable, il ne doit pas se limiter aux grandes masses.

Monsieur REMINIAC rejoint Madame DARIO, il répète qu’il n’y a pas de débat d’orientation budgétaire, rien sur les projets à venir, rien sur la politique fiscale, rien sur les emprunts, ce n’est qu’une présentation comptable ! Et veut un débat sur la priorité qui sera donnée sur les 600 000 € d’investissement.

Monsieur CRENO lui répond que le débat a eu lieu, la fiscalité, le non recours à l’emprunt ont été évoqués, une nouvelle réunion aura lieu courant de semaine prochaine pour arbitrer ces priorités d’investissement et qu’on ne peut dépenser plus d’argent qu’on en gagne.

Une ligne de trésorerie de 400 000 € sera contractée pour l’achat de la maison Madeline, cette ligne est uniquement liée au portage du bien et sera remboursée dès que celui-ci sera vendu.

Monsieur LE CAM informe l’assemblée qu’à l’exception de cette ligne de trésorerie liée à l’achat, aucun emprunt ne sera contracté. Il n’y aura pas d’augmentation des taux d’imposition pour 2014, seules les bases devraient subir une augmentation de 0.9 %.

Madame DARIO regrette qu’on n’augmente pas les impôts. Ce seront les prochains qui devront le faire. Il faut continuer à entretenir notre patrimoine. On a rien fait pendant 10 ans et après on a été obligé d’augmenter les impôts fortement.

Monsieur MICHENAUD : difficile de dire que rien n'a été fait puisque l'investissement s'élève à 20 millions d'euros sur les 2 derniers mandats.

Monsieur REMINIAC : on ne fait rien avec 600 000 € d'investissement, il faut augmenter les impôts de 2 à 3 % et on peut vivre. Interroge le Maire sur le million du CDOR qu'il restait à percevoir.

Monsieur CRENO : il est perdu. Le contrat est clos depuis le 31/12/2013, mais garde le contact.

Monsieur CRENO lit la délibération.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du D.O.B.

V - Demande de subvention au P.N.R. pour les travaux de restauration des maçonneries des douves du château

Rapporteur : Madame FEMENIA

Madame FEMENIA expose à l'assemblée la nécessité de faire réaliser les travaux de maçonneries sur le sous-bassement du bâtiment appelé « Colombier », au pied des douves situées à droite de l'entrée, au pied de la tourelle rue Henri Husson et sur la voute du pont donnant accès au parc.

Ces demandes de travaux font suite au diagnostic réalisé sur la conservation du bâtiment des communs et des douves et à la visite sur place de l'architecte des bâtiments de France et de l'architecte du Parc.

Madame DARIO demande des précisions qui lui sont fournies par Monsieur MICHENAUD.

Accord à l'unanimité pour solliciter du P.N.R. une subvention à hauteur de 70% sur un montant de travaux estimé à 20 833 € HT.

VI - Demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de restauration des maçonneries des douves du château

Rapporteur : Madame FEMENIA

Accord à l'unanimité pour solliciter de la DRAC une subvention la plus large possible pour les travaux de restauration des maçonneries des douves du château pour les raisons évoquées ci-dessus.

VII - D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)- Année 2014

Rapporteur : Monsieur MICHENAUD

Comme les années précédentes, proposition de déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2014 au titre de la catégorie 2 – Secteur Social – Accès PMR pour les bâtiments publics communaux et intercommunaux y compris l'espace public.

Cette demande de subvention porte sur les travaux d'investissement de voirie avec des abaissements de trottoirs et création de passages piétons estimés à 76 000 € HT.

Madame DARIO : Où en est-on du plan accessibilité handicapé ?

Monsieur ROMAIN : Le plan était établi sur 5 ans, nous arrivons à la fin.

Madame DARIO : Trouve qu'il n'y a pas beaucoup de travaux réalisés sur la voirie et les abaissements de trottoirs.

Monsieur DOUX : On a fait un maximum. Pour information le coût d'un abaissement de trottoir est d'environ 8 à 10 000 €. Cette année nous y avons consacré 33 000 €.

Monsieur CRENO : Nous ne sommes pas en retard. Et nous en avons fait plus que les communes voisines. La somme de 80 000 €/an consacrée depuis 5 ans aux travaux liés aux P.M.R. n'est pas négligeable.

Accord à l'unanimité pour solliciter de l'Etat une subvention de 30% sur le montant de ces travaux.

VIII – Demande d’adhésion au SIRYAE

Rapporteur : Monsieur CRENO

Le Maire rappelle que la délégation de service public a fait l’objet d’une première procédure d’annulation à la requête de la Lyonnaise, cette demande n’a pas été suivie d’effet. Le recours déposé à la suite a par contre imposé à la commune de résilier cette délégation au 1^{er} juillet prochain.

Relancer une nouvelle procédure de délégation de service public, c’est compte tenu de la période électorale, une petite année de travail et des frais.

Lors du choix, toujours difficile qui sera fait, compte tenu des propositions certainement rapprochées qui seront faites, le choix toujours difficile n’est pas exclu d’un nouveau recours, et nous pourrions repartir encore avec des incertitudes.

Une solution déjà étudiée il y a plusieurs années, serait d’adhérer au SIRYAE, qui a une délégation avec la SAUR pour une durée plus longue de 2 ans d’ailleurs que notre propre délégation.

L’abonnement est moins élevé, une surtaxe est prévue pour la décarbonatation et les amortissements et indemnités à verser à la SAUR à la suite de la résiliation du contrat, compensée par la durée de la délégation.

Une demande d’adhésion au SIRYAE nous paraît-être la solution la plus sécurisante, rapide et à moindre frais.

Monsieur CRENO rappelle également que le SIRYAE, constitué de 48 communes est prêt à nous accueillir.

Notre délibération permettra au SIRYAE d’interroger les autres communes.

Les représentants titulaires seront désignés dans une prochaine délibération.

Monsieur REMINIAC : Quid des contrats sur l’eau pluviale et sur l’assainissement ?

Monsieur MICHENAUD : Ils ne sont pas impactés, c’est une autre délégation.

Monsieur REMINIAC : Est-ce que cela aura un coût pour la commune ?

Monsieur MICHENAUD : Non, zéro.

Monsieur REMINIAC : Est-ce qu’il y aura 2 factures distinctes ?

Monsieur MICHENAUD : Non, une seule facture.

Madame DARIO : A combien est évaluée la baisse ?

Monsieur MICHENAUD : sur une facture de 120 m³ qui est une consommation moyenne, la baisse est estimée à 1 %. Celle-ci représenterait 18 % si le SIRYAE n’avait pas prévu la décarbonatation dans leur délégation.

Madame DARIO : Serons-nous alimentés par un autre captage ?

Monsieur MICHENAUD : Non, le captage reste le même, ce sera la même eau utilisant le même circuit.

Vote à l’unanimité pour demander l’adhésion au SIRYAE

IX – 1 – Information du Maire : Déclaration de Projet Foyer Sully

Rapporteur : Monsieur CRENO

Le Foyer Sully : un dossier sensible, compliqué sur lequel nous travaillons depuis longtemps. Je vous rappelle que notre P.O.S. ne permet aucun développement du site et que le Conseil Général, le Sous-préfet, depuis 1 an ½ interviennent tant auprès du Maire que des services de l'Etat, la Direction des sites et l'environnement en particulier pour trouver sur ce site et celui partiel de la bibliothèque une solution permettant notamment la construction de logements sociaux.

Un pré-accord préservant la forêt, laissant des ouvertures de vue, travaillant sur les hauteurs des bâtiments a été donné, sachant qu'un avant-projet devra être présenté à la commission nationale des sites.

La S.E.M. 78 partenaire du Conseil Général doit donc travailler en partenariat avec la commune pour préparer une étude de faisabilité qui lui coûterait 200 000 €.

La S.E.M. 78 est donc prête à travailler avec un Cabinet d'architecture que nous avons rencontré, prêt à aider la commune dans ses choix.

C'est donc le point sensible du dossier, Monsieur le Sous-préfet souhaite que l'on rattrape notre retard sur les logements sociaux, le Conseil Général pose le problème de la rentabilité avec l'aménageur.

Partis de 450 logements, nous en sommes actuellement à 280 - 320. J'ai dit et répété en réunion que même à 250 cela paraissait beaucoup et que je n'accepterai que 30 % de logements sociaux, à compléter au besoin par des logements pris en compte, comme les logements étudiants, ou pour personnes âgées, ne nécessitant pas de modifier entièrement nos équipements qui sur ces prévisions sont insuffisants.

Côté bibliothèque je demande que l'environnement soit préservé, que les grandes hauteurs soient exclues.

Les constructions sont prévues d'être étalées sur 10 ans... mais comment contrôler le permis délivré donnant toutes possibilités au porteur d'aller plus ou moins vite en fonction des acquisitions.

L'appel à projet permet d'aller plus vite, il n'est pas soumis aux aléas du P.L.U. en cours, et peut s'exécuter en 8 mois environ.

Monsieur REMINIAC pense qu'il serait bon d'attendre la confection du P.L.U. et qu'en tout état de cause l'on doit donner des instructions précises concernant le programme, 180 – 200 – 220 logements à voir.

Madame DARIO fait remarquer que nous avons des obligations triennales de logements à édifier, que les pénalités courent et qu'il faut trouver le plus rapidement une solution.

Monsieur CRENO : On ne peut pas continuer à être imposé avec des pénalités pouvant être multipliées par 5 et la procédure semble être la plus intéressante.

Le Maire confirme son intention de lancer la procédure, qui est sensiblement la même que le P.L.U. avec enquêtes et contacts avec la population et le Conseil municipal, et avis d'un commissaire enquêteur, en fin de parcours, où chacun peut intervenir et s'exprimer, le résultat sera inclus au P.L.U., le coût de l'opération est de 30 000 € environ avec promesse de participation du Conseil Général.

IX – 2 – Information sur le remboursement de la dette du Syndicat d'Initiative au profit de la commune

Le Maire indique qu'il a été sollicité par le Syndicat d'Initiative concernant le remboursement de la dette que ce dernier a au profit de la commune suite à l'avance de trésorerie faite pour l'impression du dernier livre d'Olivier FAUVEAU sur le Mesnil Saint Denis. Le Syndicat d'Initiative rembourse 2 000 € l'an environ soit avec un passif de (16 000 €) encore 8 à 10 ans de budget qui pourrait être utilisé pour d'autres occasions.

Le Maire propose d'annuler cette dette, en compensation du transfert de la propriété des livres. Ceux-ci sont en effet remis en cadeaux lors des mariages, ou pour d'autres occasions, des visiteurs par exemple.

S'il n'y a pas d'opposition, le Maire préparera une délibération dans ce sens pour la prochaine réunion du conseil municipal en mars.

Séance levée à 23h25